



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Présent(e)s :

VILLE D'ANDENNE Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point :
Philippe RASQUIN

7.1. IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2023 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu sa décision du 23 novembre 2020 de s'affilier à la S.C.R.L. IGRETEC, Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'études techniques et économiques, sise à CHARLEROI, boulevard Mayence, n°1, et de souscrire et libérer une part de type "A1 communes" au prix de 6,20 euros ;

Vu sa délibération du 21 juin 2021 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales d'IGRETEC pour le reste de la mandature 2018-2024, à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD, Echevine, Sandrine CRUSPIN, Christine BODART, Gwendoline WILLIQUET et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 25 mai 2023 d'IGRETEC annonçant la tenue d'une Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le jeudi 29 juin 2023, à 17h30, en ses locaux ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. Affiliations/Administrateurs
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2022 - Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2022 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2022
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2022
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2022
7. Constitution de la société coopérative CHARLEROI METROPOLE

8. Constitution de la société coopérative TRANSENO

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2023 :

Point 1 : Affiliations/Administrateurs

Résultat du vote : 24 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2022 - Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2022 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations

Résultat du vote : 24 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2022

Résultat du vote : 24 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD

Résultat du vote : 24 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2022

Résultat du vote : 24 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2022

Résultat du vote : 24 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Constitution de la société coopérative CHARLEROI METROPOLE

Résultat du vote : 24 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8 : Constitution de la société coopérative TRANSENO

Résultat du vote : 24 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

Ce vote est valable pour l'Assemblée générale ordinaire programmée le 29 juin 2023, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 29 juin 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.C.R.L. IGRETEC, Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'études techniques et économiques, sise à CHARLEROI, boulevard Mayence, n°1, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux



Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux

Claude Eerdekens

